

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Date convocation<br>28/05/2020 | Nombres de membres en exercice : 11<br>Nombres de membres Présents : 7                |
| Date Affichage<br>28/05/2020   | Nombres de membres Absents : 4<br>Nombre de procurations : 1<br>Nombre de votants : 7 |

Séance du 04/06/2020

L'an deux mille vingt et le 4 juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D., POROLI F.

Absents excusés : VERGES B.

Absent ayant donné procuration : Mme PERARNAUD C à Mme POROLI F.

Christelle CHEVRIER ne prend pas part au vote.

**OBJET DE LA DELIBERATION :****PRIX DE VENTE PARCELLE COMMUNALE N°A2866 ET Parcelle N°A2917**

Les travaux de viabilisation des parcelles BARDAMU sont en cours.

Afin de lancer un appel à candidature pour les futurs acquéreurs, il convient donc de valider le cahier des charges des cessions et déterminer le prix de vente des 2 parcelles en vue de leur vente.

Parcelle 2866 pour 895m<sup>2</sup>Parcelle 2917 pour 1070m<sup>2</sup>

Les parcelles ont été achetées pour un montant de 87 200€, la création d'une voie et des réseaux est estimée à 47 000€ soit un prix de revient de 134 200€, pour une superficie de 1 965 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des parcelles.

Le prix de vente proposé par la commune à 75 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après délibération,

**CONSIDERANT** le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus,

**DECIDE** de vendre les parcelles au prix de 75 € le m<sup>2</sup> et de valider le cahier des charges ci-joint, qui sera signé au moment de la vente.

Après avoir OUI cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal se prononce favorablement,

**AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des parcelles à 75 € m<sup>2</sup>.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à Formiguères, le 4 juin 2020.

P. LOOS,  
Le Maire

